



Projet Pédagogique ALSH Simon Boussiron

**Extrascolaire: élémentaire et maternelle
Année 2026/2027**



Sommaire

• CONTEXTE	P.3
Le territoire	p.3
le PEDT	p.3
l'association Cap animation	p.4
Du projet éducatif au projet pédagogique	p.5
La convention Territoriale Globale.....	p.6
Les partenaires.....	p.7
• DIAGNOSTIC	P.8
La situation géographique	p.8
Le public accueilli	p.8
• L'INCLUSION	p.9
Rappel de la réglementation	p.9
Gestion des PAI.	p.9
• L'ALSH	p.10
contexte réglementaire.....	p.10
Fonctionnement.....	p.10
• répartition des temps de la journée en élémentaire	p.11
• répartition des temps de la journée en maternelle	p.12
• LES MOYENS PEDAGOGIQUES	p.13
Les moyens humains.....	p.13
Les moyens financiers	p.13
Caractéristiques des locaux et espaces.....	p.13
• CARACTÉRISTIQUES ET BESOINS DE L'ENFANT	p.14
Caractéristiques et besoins des 3/6 ans	p.14
Caractéristiques et besoins des 6-9 ans.....	p.14
Caractéristiques et besoins des 9-12 ans	p.14
• LA PLACE DE L'ENFANT ET SA PARTICIPATION ACTIVE AU SEIN DE NOS ACCUEILS	P.15
Autonomie au sein de l'accueil de loisirs.....	p.15
L'enfant acteur de ses loisirs.....	p.15
L'aménagement de l'espace.....	p.15
Affirmer son individualité au sein du groupe.....	p.16
• L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	P.17
Le rôle du directeur.trice.....	p.18
Le rôle de l'adjoint.e	p.19
Le rôle de l'animateur.trice.....	p.20
• LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	p.23
• LES MERCREDIS RAYONNANTS	p.24
• LES UNIVERS LITTÉRAIRES DURANT LES VACANCES	p.25

Sommaire

- **LA PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES P.26**
- **LES SANCTIONS ÉDUCATIVES P.27**
 - Démarche de responsabilisation p.27
 - Fiche de comportement p.27
 - Suivi des comportements p.28
 - Une coéducation au service de l'enfant.....p.28
- **LES CONDITIONS DE SECURITE P.29**
 - Règlementation p.29
 - Santé p.29
 - PPMS p.29
 - Exercice incendie p.29
- **LA COMMUNICATION p.30**
- **L'ÉVALUATION p.31**
- **LEXIQUE P.34**

CONTEXTE

Le territoire

Perpignan est une commune du Sud de la France, préfecture du département des Pyrénées Orientales dans la région Occitanie anciennement appelée Languedoc Roussillon, située au centre de la plaine du Roussillon.

Perpignan s'étend du Nord au Sud sur près de 14 kilomètres et d'Est en Ouest sur près de 12 kilomètres. Sa superficie est de 68.1 km² et compte aujourd'hui près de 121.139 habitants. (Source Insee-2024)

Perpignan est une Communauté urbaine qui regroupe 36 communes en périphérie urbaine sous le nom de Perpignan Méditerranée Métropole.

L'ensemble des actions de la communauté urbaine convergent vers un seul objectif : le développement durable du territoire.

Le PEDT



Le PEDT de la ville de Perpignan regroupe l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire (services publics d'Etat, collectivités locales, associations d'éducation populaire, structures culturelles et sportives, parents et enfants) afin de construire ensemble un état des lieux et de définir des objectifs communs dans l'intérêt des enfants scolarisés sur le territoire.

Il s'étend sur l'ensemble de la Ville en direction des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans et constitue un programme d'actions éducatives qui repose sur des valeurs fortes telles que la lutte contre les inégalités, l'accès à tous aux apprentissages et aux connaissances, à la culture, aux sports...

La politique éducative de la ville de Perpignan et de l'ensemble de ses partenaires est contractualisée par le PEDT. Il engage les partenaires à construire une politique éducative concertée et à y affecter les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Depuis 2010, le service Enfance de la Mairie de Perpignan a mis en place un découpage territorial regroupant plusieurs quartiers.

La ville a confié une partie de la gestion pédagogique, humaine et financière aux associations d'éducation populaire.

Depuis la rentrée de septembre 2024, l'association Cap Animation est devenue Co-gestionnaire des ALAE du secteur Est ainsi que de l'ALSH Simon Boussiron, en partenariat avec la municipalité, par délégation des services publics.

Le PEDT s'appuie sur cinq objectifs partagés :

- Privilégier le bien-être de l'enfant par un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute, le mettent en confiance, le valorisent.
- Accompagner chaque enfant dans son parcours d'épanouissement et de réussite en lui donnant la possibilité de découvrir une diversité de pratiques artistiques et culturelles, sportives, scientifiques dans une démarche citoyenne.
- Participer à la construction d'une citoyenneté active notamment par l'apprentissage du vivre ensemble et par l'expérimentation d'actions citoyennes (groupe de parole, conseil d'enfant, élection, élaboration collective de projets...)
- Développer les complémentarités éducatives, mettre en commun les compétences et les moyens pour des actions de qualité.
- Développer les compétences transversales de l'enfant pour favoriser la construction de son esprit critique : créativité, capacité d'expression, appropriation des nouvelles technologies, développement durable.





“L’association Cap’Animation est née de notre volonté commune de participer au développement local et durable du territoire catalan, à travers des actions culturelles, éducatives, écologiques, sportives, inclusives et citoyennes. C’est notre rencontre, celle d’acteurs locaux, engagés de longue date dans l’animation culturelle du territoire catalan et de professionnels de l’animation socioculturelle à l’échelle de la méditerranée qui constitue l’acte fondateur du projet que nous souhaitons porter ensemble.

En effet, l’association, s’appelait à sa création Handi Animation de façon à prioriser l’inclusion des enfants en situation de handicap. Au fil des ans et de son évolution, les dirigeants de l’association ont souhaité l’ouvrir à de nouvelles collaborations et élargir son champ d’action sans stigmatiser les personnes en situation de handicap en les nommant comme telles, mais plutôt en réunissant les conditions de l’inclusion par l’immersion avec le public.”

(source issue du projet associatif de Cap’Animation)

Les valeurs portées ensemble

» » L’ouverture au monde
et à tous

» » Liberté,
égalité, fraternité

» » L’altruisme

» » Le partage

» » La laïcité

Le projet pédagogique est un document unique à chaque établissement d'accueil. Il est conçu et mis en place par la directrice de l'accueil en collaboration avec l'équipe d'animation.

Issu du projet éducatif de l'association, il décline la mise en œuvre détaillée des valeurs et intentions éducatives de chaque directeur. Il se veut également évolutif, tout au long de l'année, car nous prenons en compte les besoins et changements nécessaires au bon déroulement de notre accueil.

L'équipe d'animation doit s'en emparer, le comprendre et s'en inspirer afin d'assurer une cohérence entre les actions menées sur le terrain et son Projet Éducatif dont les engagements et axes de travail sont les suivants:



Cap sur le monde
Cap sur la nature
Cap sur la citoyenneté
Cap sur le vivre ensemble
Cap sur la science
Cap sur le plaisir



LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Selon la CAF, la CTG “n’est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire.

Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l’action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant”.

Cette convention permet de renforcer l’efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire.

La CTG a pour objectif de développer les services aux allocataires en s’appuyant sur un diagnostic partagé avec les partenaires.

Celle-ci permet de faciliter les priorités et les moyens dans le cadre d’un plan d’actions défini. Ce dispositif se présente plus particulièrement sous la forme d’une convention de partenariat, concrétisé par la signature d’un accord entre la CAF et la communauté de communes, mettant en avant l’utilisation des ressources territoriales.



> La SDJES

Elle fixe un cadre et met en place une législation et réglementation à respecter concernant les accueils collectifs de mineurs. La SDJES met également à disposition des intervenants sportifs diplômés d'État qui proposent des séances sur le temps péri et extrascolaires.

> La Ville de Perpignan

Elle propose de participer toute l'année à des actions transversales en lien avec le Projet Educatif Local tels que " les droits de l'enfant", les projets autour de la santé et l'alimentation (Fresh' Attitude, la semaine du goût), les projets autour de la culture et du patrimoine, des sorties culturelles, des spectacles vivants...)

Elle finance des intervenants sur chaque période de vacances scolaires afin de faire bénéficier aux enfants de l'accueil de loisirs d'initiations à de nouveaux sports ou projets innovants. Cela nous permet de proposer des activités variées et enrichissantes.

La Ville de Perpignan dispose également de différents services municipaux dont nous sommes partenaires:

- le service des sports (piscine du Moulin à vent, Parc des Sports).
- le service technique (qui s'occupe de l'entretien et réparation des locaux mais aussi la mise à disposition de matériel nécessaire)
- la police municipale (qui possède un rôle de prévention et que nous sollicitons également sur nos projets en lien avec le harcèlement scolaire)

> La CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

Elle est un partenaire important, qui aide au financement de l'accueil et qui a un droit de regard sur le projet pédagogique, le règlement de fonctionnement et sur la grille des tarifs des accueils de loisirs de la ville.

Elle propose également une « aide financière à l'investissement » pour des frais d'aménagement et de matériel et attribue une aide de fonctionnement, PSO (Prestation de Service Ordinaire).

Ces aides sont attribuées aux structures conventionnées avec la CAF

> Les familles

Elles sont nos premiers partenaires éducatifs. En effet, l'espace familial est l'environnement le plus important et essentiel au sein duquel l'enfant va se construire. C'est pourquoi il est nécessaire et important d'accorder une place aux parents dans nos accueils.

> L'école

Nous sommes associés à l'école et par conséquent avons la volonté de travailler en lien avec toute l'équipe éducative. Il s'agit d'adopter un langage commun, des valeurs communes et de les faire partager aux enfants accueillis par le biais de projets qui ont du sens. C'est pourquoi, nous souhaitons chaque année, échanger régulièrement avec les enseignants et partager des projets communs à destination de notre public.

> Le pôle ressources Hand'Avant 66

Depuis 2011, cette association œuvre afin de faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap au sein de nos accueils de loisirs. Il tend à favoriser la continuité éducative entre les parents et les professionnels de l'enfance par le projet d'accueil des enfants à besoins particuliers.

Nous faisons régulièrement appel à eux ainsi qu'aux autres structures qui favorisent l'inclusion de ces enfants au sein de notre accueil (ITEP, CMP, SESSAD...) Ces derniers sont des ressources importantes pour notre équipe, autant dans les conseils qu'ils prodiguent, et grâce aux échanges et aux formations d'équipes qu'ils proposent.

DIAGNOSTIC

La situation géographique

L'ALSH Simon BOUSSIRON se situe dans le quartier Clos Banet de la ville de Perpignan, qui est à la fois limitrophe avec le cœur de la ville et le quartier Saint Jacques, mais également à la limite sud de la ville.

L'accueil de loisirs est situé en pleine zone pavillonnaire, dans les locaux de l'école élémentaire Simon BOUSSIRON. Néanmoins, aux alentours, on y trouve des résidences HLM telles que le Belvédère ou Bellevue, cette dernière étant la plus importante. A deux pas de la structure, se trouve le gymnase du Clos Banet, un plateau sportif et un city stade. Nous avons pour habitude de nous rendre au Parc St Vicens, non loin de l'accueil de loisirs ainsi qu'au Bois des Chênes considéré Protection des Oiseaux, afin d'y organiser des grands jeux dans un cadre plaisant. Ces lieux permettent également aux enfants de s'ouvrir sur un environnement naturel et de s'inscrire dans nos actions pour le développement durable.

Le public accueilli

L'accueil de loisirs reçoit des enfants du quartier, mais aussi un public vivant dans les villages de la communauté d'agglomération. Les enfants du quartier compose les 2/3 de l'effectif de l'accueil de loisirs. Les enfants accueillis sont issus d'horizons sociaux et d'origines différentes. Cette rencontre favorise le partage interculturel et une vie en harmonie dans le respect de l'autre et de ses différences.

Nous accueillons en moyenne 30 enfants en élémentaire, 40 les périodes de vacances. 30 enfants en maternelle pouvant aller jusqu'à 45 pendant les vacances.

Certains enfants semblent davantage en manque de repères éducatifs et peuvent rencontrer des difficultés à exprimer leurs émotions ou leurs besoins de manière adaptée. Ces difficultés peuvent parfois se traduire par des comportements ou encore par une communication basée sur les insultes et les gestes violents.

Le regroupement de différentes structures implantées dans des quartiers aux profils sociaux variés favorise une réelle mixité sociale au sein du public accueilli. Cette diversité constitue une richesse pour l'accueil de loisirs et offre aux enfants l'occasion de rencontrer des pairs issus de milieux et de contextes familiaux différents.

En tant qu'acteurs éducatifs, cette mixité nous conduit donc à orienter nos actions autour de valeurs essentielles telles que le partage, le respect de l'autre et le vivre-ensemble. Elle nous amène également à accompagner les enfants dans l'apprentissage et la compréhension des règles de vie en collectivité, afin de favoriser des relations fondées sur le respect, la coopération et la bienveillance.

L'INCLUSION

MESURES POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS

Rappel de la réglementation

Les droits des personnes en situation de handicap sont protégés par plusieurs textes, notamment la loi de 1975, la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et la loi du 11 février 2005, qui affirme le droit à l'égalité, à la participation et à l'accès aux structures ordinaires.

Les organisateurs doivent respecter trois principes : non-discrimination, égalité de traitement et accessibilité des établissements recevant du public. Un refus d'accueil doit être exceptionnel, justifié par des éléments objectifs et précédé d'un dialogue avec la famille.

L'inclusion est un droit fondamental et doit être pensée collectivement par les équipes. Elle nécessite d'adapter les conditions d'accueil et de former les professionnels afin de permettre à chaque enfant de participer pleinement à la vie du groupe.

L'équipe d'animation doit considérer l'enfant en situation de handicap comme un enfant à part entière, respecter sa dignité, son rythme et ses besoins, assurer sa sécurité et son bien-être, favoriser son autonomie, sa participation, ses relations avec les autres et la reconnaissance de ses capacités. L'objectif est de lui permettre de jouer, apprendre, partager et prendre du plaisir avec les autres, sans discrimination.

Gestion des PAI

Plusieurs enfants accueillis au sein des structures disposent d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), notamment pour des allergies alimentaires, de l'asthme, des traitements médicaux ou d'autres besoins de santé spécifiques.

Le PAI permet de définir les modalités d'accueil et les précautions nécessaires afin de garantir la sécurité et le bien-être de l'enfant pendant les temps scolaires et périscolaires.

En début d'année, un rendez-vous est organisé afin de réunir les différents acteurs concernés : la directrice de l'école, le médecin scolaire, la famille ainsi que la direction de l'ALAE/ALSH.

Ce temps d'échange permet de prendre connaissance des besoins de l'enfant, des éventuelles conduites à tenir en cas d'urgence, des traitements à administrer et des précautions particulières à respecter. Il favorise également une bonne communication et une continuité dans l'accompagnement de l'enfant entre les différents temps de sa journée.

Une trousse spécifique peut être mise à disposition de l'équipe d'animation, accompagnée d'une copie du PAI et, lorsque cela est nécessaire, du traitement prescrit.

Les documents et traitements doivent être facilement accessibles aux personnes concernées, tout en respectant la confidentialité des informations médicales.

Les équipes d'animation sont régulièrement informées des situations particulières et des éventuelles modifications concernant les enfants accueillis.

Une attention particulière est portée à la transmission des informations essentielles afin que chaque animateur puisse adopter les bons réflexes et réagir de manière adaptée en cas de problème.

Afin de renforcer la sécurité des enfants, plusieurs membres de l'équipe sont formés aux premiers secours et détiennent notamment le PSC1. Certains disposent également de formations ou qualifications complémentaires telles que le PSE1, le PSE2, le SST, ou sont sapeurs-pompiers volontaires. Ces compétences constituent un véritable atout pour l'équipe et permettent de mieux faire face aux situations d'urgence, tout en assurant un accueil sécurisant et adapté à chaque enfant.

L'ensemble de cette organisation repose sur une collaboration étroite entre la famille, l'école, les professionnels de santé et l'équipe d'animation. Elle permet de prendre en compte les besoins spécifiques de chaque enfant, de favoriser son inclusion dans les activités et de lui garantir un accueil dans les meilleures conditions possibles.

L'ALSH

Contexte réglementaire

Le temps extrascolaire est celui qui se déroule les mercredis et vacances scolaires.

Le taux d'encadrement en ALSH: 1 animateur pour 12 enfants en élémentaire. 1 animateur pour 8 enfants en maternelle. Lors de sorties aquatiques, la réglementation impose 1 animateur pour 8 enfants dans l'eau en élémentaire et 1 animateur pour 5 enfants dans l'eau en maternelle + 1 animateur diplômé Surveillant de Baignade ou BNSSA.

Fonctionnement

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement dit ALSH est un temps de transition, une passerelle entre la famille et l'école dans un temps donné. Les locaux sont mutualisés avec l'école.

C'est un lieu d'épanouissement, de socialisation et d'apprentissage autour d'activités, de créations, de découvertes, de compréhension du monde.

L'ALSH Boussiron accueille les enfants de la ville mais aussi d'ailleurs, sans obligation d'habiter dans le secteur. Il est ouvert tous les mercredis de l'année et toutes les vacances scolaires, excepté les vacances de Noël et le mois d'août. Il est ouvert de 7H45 à 18H15.

Les inscriptions et règlements s'effectuent auprès des directrices élémentaire et maternelle .

Les enfants peuvent être accueillis selon le choix des familles:

- à la journée complète
- en demie-journée (avec ou sans repas)

Les parents déposent/récupèrent leurs enfants selon les horaires d'accueil suivant:

Pour les élémentaires:

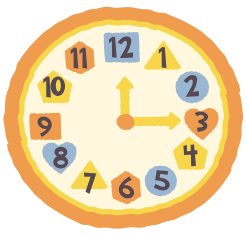
- 7h45-9h00
- 12h00-12h30
- 13h30-14h00
- 17h00-18h15

Pour les maternelles:

- 7h45-9H00
- 11h30-12h15
- 13h30-14h00
- 17h00 18h15

Les horaires d'accueil du midi diffèrent entre les 2 accueils (maternelle et élémentaire) car les tous petits faisant la sieste l'après midi, le premier service cantine a lieu plus tôt que les élémentaires.

Les enfants sont accueillis au portail par un animateur qui filtre les entrées et sorties afin d'assurer la sécurité et respecter la mise en place du plan Vigipirate toujours en vigueur cette année.



Répartition des temps de la journée en élémentaire 6-12 ans

7h45-9h00 :

accueil échelonné des enfants. Un animateur accueille les familles au portail et fait le pointage. Des coins de vie en autonomie mais toujours sous la surveillance des animateurs seront aménagés sur lesquels les enfants pourront se positionner (coin lecture, pôle dessin, jeux de construction...).

9h15-9h30 :

Une petite collation leur est proposée en groupe. On prend connaissance de l'organisation de la journée. Proposition des différentes activités prévues par les animateurs.

9h30-11h30 :

Les enfants partent en petits groupes avec l'animateur référent.

11h30-12h00 :

Rangement. Temps de pause pour chaque groupe d'activité avec moment libre dans la cour ou coins de vie en autonomie toujours sous la surveillance des animateurs. Passage aux toilettes et préparation pour la cantine.

12h00-13h00 :

temps de restauration. Avant de rentrer en cantine, les enfants se lavent les mains. La cantine fonctionne en self et les enfants sont servis par les cantinières.

13h00-14h00 :

temps calme dans les différents espaces du centre avec coins aménagés.

14h00- 14h15 :

rassemblement pour l'organisation de l'après-midi, les enfants choisissent les activités proposées par les animateurs.

14h15-15h30 :

les enfants qui ont choisi leur activité partent en petit groupe avec l'animateur référent.

15h30-16h00 :

Rangement. Temps de pause pour chaque groupe d'activité avec moment libre dans la cour ou coins de vie en autonomie toujours sous la surveillance des animateurs.

16h00-16h30 :

Un goûter est proposé aux enfants qui le prennent au calme et en petits groupes. C'est aussi le moment de faire un retour sur les activités vécues et un bilan sur la journée.

16h30-17h00 :

Moment de détente dans la cour ainsi que dans les différents coins aménagés. (Coin lecture, pôle dessin, jeux de construction, ping-pong...)

17h00-18h15 :

Accueil échelonné sur le même principe que le matin (portail fermé et ouvert uniquement à l'arrivée d'un parent). Les familles peuvent venir chercher leurs enfants jusqu'à 18h15.

Lors des sorties...

L'organisation de la journée est différente quand il y a des sorties. L'accueil échelonné se déroule de la même manière. Le départ est à 9h00 ou 9h30 en général. Les enfants doivent donc arriver un peu avant. Pour les sorties à la journée, elles s'articulent sur le même principe qu'une journée sur le centre (temps d'accueil, départ, trajet en bus, activité en petits groupes puis repas autonome suivi d'un temps calme avant de repartir sur un temps d'activités, goûter avant de reprendre le bus ou goûter en rentrant si le retour est avant 16h).

Répartition des temps de la journée en maternelle 2 ans 1/2 à 5 ans



7h45-9h00 :

accueil échelonné des enfants. Le portail est fermé. Un animateur est positionné à l'entrée et accueille les familles et leurs enfants. Des coins de vie en autonomie mais toujours sous la surveillance des animateurs seront aménagés sur lesquels les enfants pourront se positionner (coin lecture, pôle dessin, jeux de construction...).

9h15-9h45:

Une petite collation leur est proposée par groupe. On prend connaissance de l'organisation de la matinée. Petite mise en train en chanson et proposition des différentes activités prévues par les animateurs.

10h00-11h00 :

les enfants choisissent une activité et partent en petit groupe avec l'animateur référent. 2 groupes sont distincts, les petits-moyens (2 ans et ½ 3 ans) et les grands (4-5 ans)

11h00-11h30 :

Rangement. Temps de pause pour chaque groupe d'activité avec moment libre dans la cour ou coins de vie en autonomie toujours sous la surveillance des animateurs.

11H30-11H45: Passage aux toilettes et préparation pour la cantine.

11h20-12h20 et **12h20-13h20** (2 services cantine) : **11H45-12H45** (1 seul service) selon les effectifs enfants. temps de restauration. Avant d'entrer en cantine, les enfants se lavent les mains et passent aux toilettes. Les petits mangent en premier et les grands en deuxième. La mise en place de deux services favorise des repas plus au calme et plus conviviaux pour les enfants. Un repas traditionnel est servi, un animateur.trice par table les accompagnent, les aident à couper la viande et servent les plus petits tout en favorisant l'autonomie de chaque enfant.

13h00-14H00 :

Temps de repos pour les tous petits au dortoir. Réveil échelonné de 14H00 à 15h30

13h00-14h00:

temps calme pour les plus grands avec musique douce et tapis au sol qui leur permettent de se reposer avant de commencer les activités de l'après-midi.

14h15-14h30 :

On prend connaissance de l'organisation de l'après-midi. Petite mise en train en chanson et proposition des différentes activités prévues par les animateurs.

14h30-16h00 :

les enfants qui ont choisi leur activité partent en petit groupe avec l'animateur référent. A la fin de l'activité les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant de s'installer pour le goûter.

16h00-16h30 :

Un goûter est proposé aux enfants qui le prennent au calme et en petits groupes. C'est aussi le moment de faire un retour sur les activités vécues et un bilan sur la journée.

16h30-17h00 :

Moment de détente dans la cour ainsi que dans les différents coins de vie aménagés et sous la surveillance des animateurs.trices.

17h00-18h15 :

Accueil échelonné sur le même principe que le matin (portail fermé et ouvert uniquement à l'arrivée d'un parent). Les familles peuvent venir chercher leurs enfants jusqu'à 18h15.

Lors des sorties...

Nous privilégions les départs en demi-journées matin et repas afin de respecter le rythme de vie de l'enfant.

LES MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les moyens humains

L'équipe d'animation intervenant sur l'ALSH élémentaire se compose en moyenne de 5/6 animateurs et 1 directrice. 4/5 animateurs et 1 directrice adjointe sur l'ALSH maternelle. Les recrutements se font en fonction des effectifs accueillis selon les différentes périodes (mercredis, vacances)

Les autres personnels intervenants au sein de l'école à nos côtés sont les suivants:

- Les agents de restauration (Sym Perpignan Méditerranée)
- Les agents du service entretien (de la société ATTALIAN)
- Le gardien de l'école, Mr Jean Daniel Cruz

Les moyens financiers

Un budget pédagogique est attribué par Cap Animation pour le fonctionnement de l'ALSH

Une répartition budgétaire se fait par les directrices en fonction des besoins pédagogiques de l'ALSH.

Le budget de cette année est de 0.30 cts de l'heure/par enfant. La majorité des dépenses effectuées correspondant aux achats de matériel pédagogique et sportif nécessaire au déroulement des activités, les transports, les prestataires lors des sorties.

Des subventions supplémentaires peuvent être accordées pour des projets spécifiques ou des actions par la SDJES ou la Ville de Perpignan.

Les moyens matériels

L'ALSH Simon Boussiron élémentaire est composé de:

- une salle d'activité/ bureau de la directrice
- un hall d'accueil (ludothèque, bibliothèque, salle d'activité)
- une salle de motricité
- des sanitaires adaptés
- des locaux attenants comprenant une grande salle d'activité, une cuisine, des sanitaires filles et garçons et handicapés
- une grande cour extérieure
- un potager et coin jardin
- une cantine

L'ALSH Simon Boussiron maternelle est composé de:

- bureau de la directrice
- une salle de motricité
- Une salle de classe partagée avec les ATSEM sur le temps scolaire
- 3 sanitaires adaptés
- Une BCD
- une grande cour extérieure
- un dortoir
- une cantine

LES CARACTERISTIQUES ET BESOINS DE L'ENFANT

Les caractéristiques et besoins des 3-6 ans

Entre 3 et 6 ans, l'enfant est en pleine construction. Il développe progressivement son autonomie, son langage, sa motricité et sa capacité à vivre avec les autres. Il a besoin :

- D'un cadre sécurisant et de repères stables.
- D'activités adaptées à son âge, favorisant le jeu, l'imagination et la découverte.
- De développer sa motricité à travers des activités physiques et manuelles.
- D'être accompagné dans l'expression et la gestion de ses émotions.
- D'apprendre progressivement le partage, la coopération et les règles de vie collective.
- D'avoir des temps de repos et de calme adaptés à son rythme.
- D'être encouragé dans ses apprentissages afin de développer sa confiance et son autonomie.

L'objectif de l'accueil de loisirs est donc de proposer un environnement bienveillant, sécurisant et adapté au rythme de chaque enfant, tout en favorisant son épanouissement

Les caractéristiques et besoins des 6-9 ans

L'enfant traverse une période de développement affectif, intellectuel, social, physique et psychologique. Sa personnalité s'affirme et son besoin d'affection, de sécurité et d'appartenance au groupe reste important. Les relations amicales se développent, tout comme la coopération, l'entraide et le sens des responsabilités.

Sur le plan intellectuel, il est curieux, actif et cherche à découvrir le monde. Il développe sa mémoire, son imagination, sa logique et acquiert progressivement les apprentissages fondamentaux, gagnant en autonomie.

Physiquement, il maîtrise mieux son corps et ressent un fort besoin de se dépenser, malgré une fatigue rapide.

Psychologiquement, il se tourne davantage vers les autres, prend progressivement ses distances avec ses parents et commence à construire sa propre morale. Il découvre les règles, les interdits et des notions complexes comme la vie et la mort, tout en testant parfois les limites fixées par les adultes.

Les caractéristiques et besoins des 9-12 ans

Entre 9 et 12 ans, l'enfant traverse une période de transition importante, parfois appelée préadolescence.

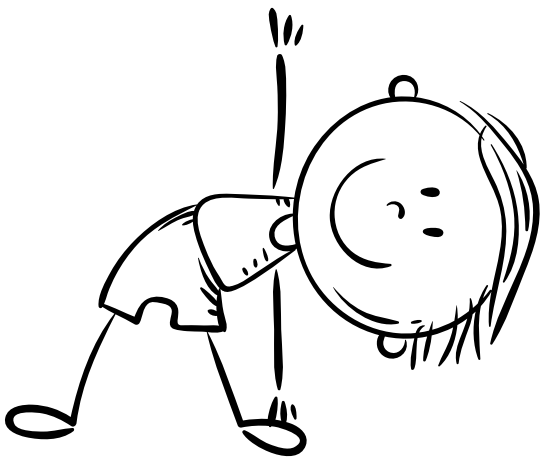
Sur le plan physique, il grandit rapidement et développe plus de force, d'endurance et de coordination. Sa motricité fine s'affine, ce qui lui permet d'écrire avec plus d'aisance ou de réaliser des activités manuelles précises. Chez certains, les premiers signes de la puberté commencent à apparaître.

Au niveau cognitif, l'enfant devient capable de réfléchir de manière plus logique. Il aime comprendre le pourquoi et le comment des choses, résoudre des énigmes, relever des défis intellectuels. Sa capacité de concentration s'améliore, même si elle reste limitée dans le temps. Il commence aussi à développer un esprit critique, à comparer les points de vue et à remettre en question certaines règles.

Sur le plan affectif et social, l'enfant cherche davantage d'autonomie vis-à-vis de ses parents. Les relations avec les amis prennent une place de plus en plus importante : il veut être accepté dans un groupe et craint souvent d'être rejeté. Il devient plus conscient de lui-même, de son image, et ses émotions sont parfois intenses, même s'il apprend à mieux les gérer.

Ses besoins essentiels à cet âge sont d'être rassuré et encouragé, de pouvoir faire des choix et prendre des responsabilités, de se sentir reconnu et valorisé, mais aussi de bouger et de pratiquer des activités physiques. Il a besoin de stimulations intellectuelles variées, d'apprentissages concrets et d'activités créatives.

En résumé, entre 9 et 12 ans, l'enfant n'est plus un « petit », mais pas encore un adolescent. C'est une période riche en découvertes, en construction de l'identité et en apprentissages, qui demande un accompagnement à la fois bienveillant, stimulant et structurant.



LA PLACE DE L'ENFANT

Autonomie au sein de l'accueil

La mise en place de « métiers » favorise l'autonomie de l'enfant dans la vie de l'accueil, elle élargit leur champ d'action et permet de se sentir utile (d'avoir sa place) dans le fonctionnement.

Chaque enfant fait part de son choix de métier et ensuite un vote en commun détermine la place de chacun.

Il faut savoir qu'il n'y a pas d'obligation d'exercer un métier.

La notion de métier est symbolique et permet un rapprochement avec la vie sociale. Les animateurs à leur tour, sont responsables de plusieurs métiers (référents), ils n'interviennent qu'en cas de conflit ou d'un besoin d'aide de l'enfant.

L'enfant acteur de la vie de l'accueil de loisirs

Les règles de vie : elles ont pour objectif de bien vivre ensemble, elles sont tout d'abord discutées en petits groupes puis s'effectue une mise en commun, idem pour la définition des sanctions.

Elles sont ensuite affichées dans l'accueil et signées par tous les enfants en signe d'acceptation.

Cependant celles-ci doivent se présenter d'une façon ludique et originale, visuelle (affichage) afin de susciter l'intérêt chez l'enfant.

Les règles de vie peuvent évoluer selon certains cas ou conflits faisant l'objet d'une discussion en grand groupe.

De nouvelles règles sont mises en place, car de plus en plus d'enfants disposent d'un téléphone portable. Nous avons décidé de ne pas les autoriser sur l'accueil de loisirs, d'un commun accord avec les parents.

Si ces règles de vie ne sont pas respectées, elles seront discutées avec les animateurs et le ou les enfants concernés. S'ils ne montrent pas de changement de comportement, les familles seront mises au courant.

Les sanctions les plus importantes peuvent être l'exclusion temporaire ou définitive de l'accueil suivant la gravité de la faute. Aucune décision ne sera prise sans concertation des enfants concernés et de leurs parents. Ainsi chaque enfant apprendra à se responsabiliser, à respecter les autres et son lieu de vie.

Un règlement de fonctionnement est mis en place sur la structure à destination des familles et des enfants.

L'aménagement de l'espace

L'enfant doit avoir un cadre de vie agréable dans l'accueil de loisirs, il sera acteur de l'aménagement des locaux afin de mieux se les approprier et les respecter. De même chacun à tour de rôle pendant une période est responsable du coin qui lui est approprié et en est le gérant.

Chaque tranche d'âge devra définir ses espaces et les aménager, rendant leur lieu de vie plus en harmonie avec leurs attentes et leurs envies. Ces aménagements permettent aux enfants d'avoir de meilleurs repères dans l'accueil de loisirs.

Nous souhaitons, permettre aux enfants de s'approprier l'espace extérieur des locaux en y installant un coin potager, des arbres fruitiers et un espace de biodiversité.

Un espace "point jeune" est aménagé depuis l'année dernière avec la confection de poufs et assises par le biais d'un projet couture. Cela va permettre aux grands (9-12 ans) de s'impliquer dans leur lieux de vie et de participer à son bien-être activement.

Affirmer son individualité au sein du groupe

L'enfant doit avoir le choix dans les activités proposées à l'accueil de loisirs. Il doit pouvoir se reconnaître des compétences par le biais d'activités manuelles, sportives, d'expression corporelle et de découverte de son environnement.

L'enfant doit pouvoir exprimer ses besoins, ses désirs, ses problèmes par la mise en place de réunions de régulation à tout moment si nécessaire. Cependant l'animateur doit être à l'écoute de l'enfant à tout moment de la journée, il doit gérer des temps de discussion en individuel pendant ou après les activités.

Il permet que chaque acteur puisse soumettre au grand groupe ses propositions, critiques, et félicitations.

Cette réunion permet de régler les conflits en grand groupe, d'apporter des solutions appropriées, et ainsi de faire avancer le fonctionnement de l'accueil en direction des besoins des enfants.

L'ensemble de cette démarche étant votée démocratiquement par l'ensemble des enfants.

L'enfant a aussi la possibilité de ne pas participer à une activité proposée, dans ce cas là deux coins en autonomie sont mis à disposition : un coin ludothèque et un coin bibliothèque/jeu en autonomie. Ce dispositif est proposé pour que l'enfant ne soit pas obligé de faire une activité qui ne lui plaît pas et donc de gêner l'ensemble du groupe par son comportement réfractaire. Maintenant il reste aussi aux animateurs à se poser les questions : l'animation proposée est-elle adaptée ? La présentation est-elle motivante ou pas ?

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



Le dispositif ALAE/ALSH nous permet d'avoir une vision plus globale sur le public du quartier.

De par notre implication sur l'accueil de loisirs et l'école, nous avons instauré un climat de confiance envers les familles.

Nous accordons beaucoup d'importance aux relations avec les familles afin de mieux faire comprendre nos actions en direction de leurs enfants, et également pour analyser le contexte familial dans le but d'ajuster au mieux nos interventions.

Les deux temps d'intervention liés (enfants/familles) nous permettent d'apporter du temps dans les relations avec les enfants et les adultes.

De par nos différentes façons d'intervenir, les enfants peuvent avoir des comportements distincts, ce qui permet à l'équipe d'animation de percevoir l'enfant sous plusieurs facettes et donc d'avoir une analyse plus affinée sur leurs comportements.

L'équipe d'animation se compose de :

Une directrice
(BAFA, BAFA, BPJEPS)

Une adjointe
(BPJEPS)

3 animateurs.trices
(diplômés.es BAFA) en élémentaire

4 animateurs.trices
(diplômés.es BAFA) en maternelle

Le nombre peut varier en fonction de l'évolution des effectifs
du public accueilli ainsi que de la réglementation.

Le rôle du directeur.trice

- Elaborer, mettre en place et piloter en équipe le projet pédagogique dans le respect et la promotion des valeurs de l'organisateur
- Effectuer les tâches administratives et rendre régulièrement compte de ses actions aux coordinateurs de l'association
- Etre garant de la bonne gestion du budget pédagogique de l'ALAE
- Elaborer et suivre la gestion financière et administrative de la structure
- Développer des projets d'animation et des actions éducatives qui prennent en compte les besoins et les rythmes du public accueilli
- Aménager des temps de concertation et d'évaluation
- Etre garant du bon fonctionnement de la structure tout en assurant la sécurité physique, morale et affective de tous ses usagers
- Participer à l'accompagnement pédagogique de l'équipe d'animation et assurer un suivi des stagiaires accueillis en adoptant un rôle formateur
- Assurer le lien avec les familles et les impliquer dans les projets d'animation et l'organisation de la structure
- Veiller à la bonne coordination entre les membres de l'équipe (personnel de restauration, agents d'entretien, animateurs, gardien, enseignants)
- Développer le partenariat écoles/ALAE-ALSH/ associations locales...
- Etre à l'écoute des membres de l'équipe et du public (enfants, familles)
- Garantir le respect du matériel, des locaux et du règlement intérieur
- Travailler en transversalité avec tous les services de la ville de Perpignan et de Cap'Animation

Le rôle de l'adjoint.e

- Peut prendre en charge un groupe d'enfant
- Accueillir le public et les familles
- Assurer les tâches du directeur durant son absence dans le cadre légal de jeunesse et sport
- Participer à la traduction concrète du projet pédagogique en accord avec le directeur en y intégrant des critères d'évaluation
- Etre garant de la sécurité physique, morale et affective du public accueilli
- Participer à la gestion et à l'accompagnement pédagogique de l'équipe d'animation (rôle formateur)
- Participer à la gestion administrative et financière de la structure
- Rendre compte de ses choix ou de ses difficultés au directeur
- L'animateur adjoint peut proposer à l'équipe d'animation des modifications d'organisation des espaces et des temps d'accueil dans l'intérêt des enfants.
- Il peut intervenir directement auprès d'un animateur dont la posture est mauvaise ou lui proposer des améliorations sur son parcours.
- Le directeur peut déléguer totalement le suivi d'un temps d'accueil à un adjoint.
- Il peut consacrer une partie de son temps à des tâches administratives et ou de communication, menées de réunions. Il est indispensable au bon fonctionnement des temps d'accueil périscolaires, il doit posséder une expérience significative dans le domaine de l'animation (ex : en cours de formation BAFD, BPJEPS).
- Lorsque le directeur est absent, il peut assumer ses rôles et fonctions.

L'animateur.trice est un adulte référent et garant du cadre éducatif. Il/elle contribue au bien-être, à la sécurité et à l'épanouissement des enfants en adoptant une posture professionnelle cohérente avec les valeurs et les objectifs du projet pédagogique.

Garantir la sécurité et le bien-être des enfants

L'animateur.trice est garant.e de la sécurité physique, affective et morale des enfants. Il/elle veille au respect de la réglementation des accueils collectifs de mineurs, des règles de sécurité et des règles de vie de la structure.

Il/elle adopte une posture bienveillante, disponible, attentive et sécurisante, tout en conservant sa place d'adulte responsable. Il/elle doit savoir poser un cadre clair, constant et adapté à l'âge des enfants.

L'animateur.trice montre l'exemple dans son comportement quotidien : respect des personnes, des règles, du matériel et des locaux. Les attitudes et décisions de l'équipe doivent être cohérentes afin que les enfants identifient un cadre commun et sécurisant.

Il/elle reste particulièrement attentif.ve aux besoins individuels des enfants, à leur état émotionnel, à leur fatigue et aux éventuelles difficultés rencontrées.

Adopter une posture professionnelle adaptée

L'animateur.trice doit trouver un équilibre entre proximité et distance professionnelle. Il/elle est à l'écoute des enfants sans se substituer aux parents et veille à respecter leur intimité, leur dignité et leur individualité.

La posture professionnelle repose notamment sur :

- une attitude respectueuse et non jugeante
- une écoute active
- une disponibilité adaptée
- une communication claire et adaptée à l'âge de l'enfant
- une attitude encourageante et valorisante
- une capacité à poser des limites sans humilier ni dévaloriser
- une cohérence entre les paroles et les actes
- une vigilance constante sur les situations pouvant mettre un enfant en difficulté

L'animateur.trice doit également savoir prendre du recul sur ses propres réactions et émotions afin de ne pas répondre à une situation sous l'effet de la colère, de l'agacement ou du stress.

Favoriser la communication non violente

Dans les échanges avec les enfants comme avec les collègues, l'animateur.trice privilégie une communication respectueuse et non violente.

En cas de conflit, il/elle cherche à :

- écouter les différentes personnes concernées
- identifier les faits sans porter de jugement
- permettre à chacun d'exprimer son ressenti et ses besoins
- reformuler pour favoriser la compréhension
- rechercher une solution acceptable pour chacun
- rappeler le cadre et les règles lorsque cela est nécessaire

L'objectif n'est pas uniquement de faire cesser un conflit, mais d'aider progressivement l'enfant à identifier ses émotions, comprendre celles des autres et développer des stratégies pour résoudre les désaccords.

Accompagner la gestion des émotions

L'animateur.trice accompagne les enfants dans l'identification et l'expression de leurs émotions. Il/elle reconnaît que chaque enfant peut réagir différemment face à une situation et adapte son intervention en conséquence.

Des outils peuvent être proposés : temps de retour au calme, espaces permettant de s'isoler temporairement, jeux ou activités autour des émotions, verbalisation et échanges collectifs.

L'adulte doit également être capable de gérer ses propres émotions et de conserver une posture professionnelle dans les situations difficiles.

Concevoir et conduire des animations de qualité

L'animateur.trice est force de proposition et participe activement à la dynamique du groupe. Il/elle prépare des activités adaptées à l'âge, aux capacités, aux besoins et aux envies des enfants, en cohérence avec le projet pédagogique.

Les activités proposées doivent être variées et permettre différentes formes de participation : activités sportives, culturelles, artistiques, scientifiques, créatives, jeux libres, grands jeux, sorties ou projets collectifs.

L'animateur.trice utilise différentes techniques d'animation afin de favoriser la participation :

- jeux de coopération
- jeux d'expression
- petits et grands jeux
- activités d'expérimentation et de manipulation
- ateliers créatifs
- activités en autonomie
- projets collectifs
- débats et temps de parole
- activités favorisant l'imaginaire

Il/elle adapte son animation en fonction des réactions du groupe et sait modifier une activité lorsqu'elle ne répond pas aux objectifs ou aux besoins des enfants.

Développer les pratiques coopératives

L'animateur.trice favorise une dynamique de groupe basée sur l'entraide, la coopération et la solidarité, plutôt que sur la seule compétition.

Il/elle propose des situations dans lesquelles les enfants doivent apprendre à :

- s'écouter
- partager les responsabilités
- prendre des décisions collectivement
- s'entraider
- valoriser les compétences de chacun
- résoudre ensemble des problèmes ou des défis

Les pratiques coopératives permettent également de favoriser l'inclusion et de donner à chaque enfant une place au sein du groupe.

Favoriser l'autonomie et la participation des enfants

L'animateur.trice accompagne l'enfant sans faire systématiquement à sa place. Il/elle lui laisse la possibilité d'expérimenter, de faire des choix, de prendre des initiatives et de se tromper.

Les enfants peuvent être associés à la préparation et à l'évaluation des activités, à l'organisation de certains temps de vie et aux décisions qui les concernent.

L'animateur.trice recueille leur parole et prend en compte leurs propositions afin de les rendre acteurs de leurs loisirs.

Assurer les soins, l'hygiène et les besoins quotidiens

L'animateur.trice veille à l'hygiène corporelle et alimentaire des enfants dans le respect des règles sanitaires et des contraintes de fonctionnement de la structure.

Il/elle reste attentif.ve aux besoins particuliers des enfants et assure les transmissions nécessaires à l'équipe et aux personnes concernées.

Assurer le lien avec les familles

L'animateur.trice contribue à établir une relation de confiance avec les familles. Il/elle adopte une attitude accueillante, respectueuse et professionnelle lors des temps d'accueil et de départ.

Il/elle transmet les informations nécessaires à la continuité de l'accueil et sait orienter les familles vers la direction lorsqu'une situation nécessite un échange plus approfondi.

Participer au travail d'équipe

L'animateur.trice participe activement aux réunions et aux différents temps de concertation, de préparation et d'évaluation.

Les réunions d'équipe, organisées tous les quinze jours, permettent notamment :

- de suivre et d'évaluer le projet pédagogique
- de préparer et ajuster les projets d'animation
- d'organiser les temps de vie quotidienne
- de préparer les événements, sorties et projets spécifiques
- de partager les informations concernant les enfants
- de réguler les éventuelles difficultés ou tensions
- d'analyser les situations rencontrées sur le terrain
- de rechercher collectivement des solutions

Développer l'analyse de pratiques

L'équipe utilise les temps de réunion comme des espaces d'analyse de pratiques professionnelles. Les situations vécues peuvent être questionnées collectivement afin de comprendre ce qui s'est passé, d'identifier les pratiques efficaces ou celles qui doivent évoluer et de rechercher des réponses adaptées.

L'objectif n'est pas de rechercher un responsable, mais de prendre du recul, croiser les regards et faire évoluer les pratiques professionnelles.

Chaque animateur.trice est ainsi encouragé-e à questionner ses pratiques, à accepter les retours de ses collègues et à contribuer à l'amélioration collective du fonctionnement.

Les non-négociables

Certains principes constituent un cadre commun et ne peuvent faire l'objet de compromis :

- Respect de la réglementation et des règles de sécurité des accueils collectifs de mineurs.
- Respect du projet pédagogique et du cadre de fonctionnement de la structure.
- Respect des règles de vie et des personnes accueillies.
- Respect de la dignité, de l'intégrité et des droits de chaque enfant.
- Interdiction de toute violence physique, verbale ou psychologique.
- Interdiction de toute attitude humiliante, discriminatoire ou dévalorisante.
- Respect de la posture professionnelle et de la confidentialité.
- Interdiction de fumer et de consommer de l'alcool pendant le temps de travail et dans le cadre de l'accueil.

L'ensemble de ces principes vise à garantir une équipe cohérente, responsable et bienveillante, capable d'offrir aux enfants un cadre sécurisant, de qualité et propice à leur autonomie et à leur épanouissement.

LES Objectifs
PEDAGOGIQUES

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ACTIONS CONCRÈTES	INDICATEURS MESURABLES
Adapter l'accueil aux besoins et aux rythmes de chaque enfant	Prendre en compte les rythmes, besoins physiologiques, affectifs et sociaux des enfants.	Identifier les besoins spécifiques selon les tranches d'âge. • Aménager des espaces différenciés : calme, activité, jeux libres. • Prévoir des temps de transition, de récupération et de choix libre. • Observer les signes de fatigue, de stress ou de retrait et adapter l'organisation. • Faire un point d'équipe régulier sur les adaptations nécessaires.	• Nombre d'espaces adaptés. • Nombre d'aménagements réalisés. • Nombre de points d'équipe. • Taux de participation aux différents temps proposés.
	Garantir un cadre sécurisant sur les plans physique, affectif et moral.	• Construire et formaliser les règles de vie avec les enfants. • Présenter les règles et les procédures de sécurité à chaque nouvelle période. • Répartir clairement les rôles et responsabilités des adultes. • Mettre en place une démarche de prévention des conflits. • Recenser et analyser les incidents afin d'ajuster les pratiques.	• Nombre d'espaces adaptés. • Nombre d'aménagements réalisés. • Nombre de points d'équipe. • Taux de participation aux différents temps proposés.
	Développer la capacité de l'enfant à faire des choix.	• Proposer plusieurs modalités de participation et de choix. • Mettre en place des responsabilités tournantes. • Prévoir des temps de choix libre. • Associer les enfants à la construction des règles et projets. • Adopter une posture d'accompagnement : laisser faire avant d'aider.	• Nombre de temps de choix proposés. • Nombre de responsabilités mises en place. • Nombre de propositions formulées par les enfants. • Taux de participation aux prises de décision.
Faire acquérir des comportements responsables envers son environnement	Permettre aux enfants d'identifier les richesses culturelles et naturelles du territoire et d'adopter des comportements responsables.	• Organiser des sorties et activités de découverte du territoire. • Mettre en place des actions de tri et de réduction des déchets. • Utiliser prioritairement des matériaux de récupération. • Construire avec les enfants des outils de sensibilisation. • Mettre en place des défis écocitoyens et en mesurer les résultats.	• Nombre d'activités liées à l'environnement et au territoire. • Nombre de défis réalisés. • Nombre d'enfants impliqués dans les actions. • Quantité de matériel réemployé.
	Développer la coopération, l'entraide, le respect et la prise en compte des différences.	• Programmer des jeux coopératifs et des défis collectifs. • Faire varier régulièrement les groupes. • Mettre en place des situations nécessitant une entraide réelle. • Prévoir des temps de régulation et de verbalisation après les activités. • Identifier et valoriser les comportements coopératifs.	• Nombre de jeux/défis coopératifs proposés. • Nombre de temps de régulation. • Nombre d'enfants impliqués dans les projets collectifs. • Taux de participation aux jeux coopératifs.
Développer l'expression, la créativité, la curiosité et l'expérimentation	Favoriser l'expression personnelle, l'imaginaire et la découverte de la diversité du monde.	• Proposer des ateliers artistiques variés : arts plastiques, théâtre, danse, musique, etc. • Faire découvrir différentes cultures par les arts, les jeux et la cuisine. • Privilégier des productions ouvertes plutôt que des modèles à reproduire. • Organiser des temps de présentation et de valorisation des productions. • Permettre à chaque enfant de choisir ses supports d'expression.	• Nombre de techniques artistiques proposées. • Nombre de thématiques/cultures découvertes. • Taux de participation aux ateliers. • Nombre de productions individuelles et collectives.



Les mercredis rayonnants donnent une identité commune aux mercredis en proposant des activités organisées autour de grandes thématiques éducatives: culture, sport, nature, citoyenneté, création artistique, expérimentation. Chaque enfant doit pouvoir s'exprimer, proposer, expérimenter, trouver sa place, dans un cadre bienveillant et sécurisant. Les projets proposés sont ainsi pensés comme de véritables supports d'apprentissage et d'ouverture sur le monde.

L'éducation à l'environnement

Nous souhaitons sensibiliser les enfants à la protection de leur environnement en leur permettant d'être acteurs de projets concrets. A travers le tri, le compostage, le détournement d'objets et récupération de matériaux de récupération, chacun peut contribuer à améliorer son cadre de vie. Ces expériences favorisent également la coopération et la prise de conscience des enjeux environnementaux. Cette année, grâce au service de valorisation des déchets de la Ville de Perpignan, nous allons pouvoir bénéficier de la mise à disposition d'un composteur sur l'école ainsi que d'activités pédagogiques telles que la visite d'une déchetterie, la sensibilisation au tri sélectif, et d'autres activités avec des éléments de récupération.

La citoyenneté

L'enfant doit pouvoir trouver sa place et être entendu au sein de la collectivité. Les temps d'échanges, de conseils d'enfants et les projets collectifs permettent de recueillir leurs idées, leurs envies, et leurs propositions. Cette participation leur apprend progressivement à faire des choix, à prendre des responsabilités, à respecter les règles communes et à comprendre le fonctionnement de la vie collective. Un travail sur la gestion des émotions en maternelle est quotidiennement proposée sur des temps de paroles durant les temps d'accueil, matin et soir.

Handi sport

Mise en place d'un projet autour du sport autrement. Les enfants peuvent s'initier aux pratiques sportives. Ces dernières seront adaptées et aménagées, de façon à ce qu'elles puissent être pratiquées par des personnes ayant un handicap physique et/ou sensoriel.

Une manière de faire prendre conscience que l'on peut tous prendre du plaisir, même dans la différence.

L'ouverture culturelle et artistique

Les activités artistiques, culturelles et les sorties constituent des occasions de découvrir de nouveaux univers et de développer la curiosité des enfants. Théâtre, cinéma, spectacles, expositions, pratiques artistiques ou rencontre inter-centre permettent de favoriser l'expression personnelle, l'imagination et la découverte du territoire. Ces expériences contribuent également à rendre la culture accessible à tous.

Les activités sportives et coopératives

Les activités physiques et sportives organisées relèvent de la découverte, de la sensibilisation, et n'induisent pas d'acquisition de compétence. Ces activités ne requièrent pas d'encadrement sportif spécifique. C'est pourquoi les animateurs.trice proposent essentiellement des initiations aux jeux sportifs et coopératifs. Des activités de motricité avec des parcours, vélos, jeux de relais sont proposés en maternelle. Elle permettent de développer la confiance en soi, l'équilibre et d'agir dans l'espace.



Pendant les vacances, l'accueil de loisirs s'appuie sur la littérature jeunesse comme fil conducteur des projets. Les histoires, les personnages et mondes imaginaires permettent de construire des projets d'animation cohérents et immersifs. Chaque univers peut être décliné à travers les activités, les grands jeux, les décors, les temps forts et l'ambiance de l'accueil de loisirs afin de proposer aux enfants des expériences innovantes et stimulantes. Cette démarche permet de sortir des thématiques habituelles, de diversifier les propositions et de favoriser l'imaginaire, l'expression, la créativité, la coopération et la découverte.

Périodes	Maternelle	Fil conducteur	Elémentaires	Fil conducteur
Automne	"Le roi lion" de Walt Disney Company	Grandir, trouver sa place, apprendre à compter sur les autres	"L'arbre d'halloween" de Ray Bradbury	Voyage dans le temps, civilisations, légendes, monstres et origines des traditions du monde
Hiver	"Cendrillon" de Charles Perrault	Explorer les notions de temps, de contraires et de relations aux autres	"Le monde de Narnia" de C.S. Lewis	Imagination, coopération, courage, découverte et entraide
Printemps	"Blanche neige" de Jacob et Wilhelm Grimm	Jouer avec les nombres, reconnaître les émotions et développer l'autonomie à travers le rangement	"Le jardin secret" de Frances Hodgson Burnett	Découverte de la nature, coopération, créativité et respect du vivant
Été	à définir		Le vent dans les saules de Kenneth Grahame	L'aventure, la coopération, la nature et les découvertes



Un univers comme fil conducteur, des activités comme supports, et l'enfant comme acteur de son expérience...

LA PREVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

La prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS) fait partie intégrante de la responsabilité éducative de l'équipe. Chaque professionnel·le doit contribuer à créer un environnement respectueux, sécurisant et protecteur pour les enfants, en veillant au respect de leur intégrité physique, psychologique et de leur intimité.

L'équipe adopte une posture professionnelle adaptée, notamment dans les contacts physiques, les propos tenus, l'utilisation des images et les situations de vie quotidienne.

Les comportements, propos ou situations pouvant relever du harcèlement, de l'intimidation, de la discrimination ou d'une violence sexiste ou sexuelle doivent être pris au sérieux et faire l'objet d'une réaction adaptée.

Les enfants sont sensibilisés au respect de leur corps, de leurs limites et de celles des autres, ainsi qu'au droit de dire non et de demander de l'aide.

En cas de doute ou de révélation, l'animateur·trice ne reste pas seul·e : il/elle protège l'enfant, recueille sa parole sans jugement ni pression, ne mène pas lui-même une enquête et transmet immédiatement la situation à la direction, qui met en œuvre les procédures et les signalements appropriés.

Des temps d'échange et de sensibilisation peuvent également être proposés à l'équipe afin de renforcer la prévention, d'harmoniser les pratiques et de savoir réagir face aux situations préoccupantes.



LES SANCTIONS ÉDUCATIVES

Les sanctions éducatives : une démarche de responsabilisation

L'équipe d'animation s'engage à faire respecter un cadre sécurisant, bienveillant et cohérent permettant à chaque enfant de s'épanouir dans le respect des autres, des adultes, du matériel et des règles de vie collective.

Les sanctions mises en place au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs ont une vocation exclusivement éducative. Elles visent à aider l'enfant à prendre conscience des conséquences de ses actes, à comprendre les règles de la vie en collectivité, à développer son sens des responsabilités et à réparer, lorsque cela est possible, les préjudices causés. Chaque situation est analysée individuellement en tenant compte de l'âge de l'enfant, de son niveau de compréhension, de son intention, de la fréquence des comportements observés et du contexte dans lequel ils surviennent. L'équipe privilégie systématiquement le dialogue, l'écoute et la recherche de solutions avant toute sanction.

Les réponses éducatives privilégiées

Selon les situations rencontrées, les animateurs pourront mettre en œuvre différentes mesures éducatives telles que :

- un échange individuel afin d'aider l'enfant à verbaliser ses émotions et comprendre son comportement
- un rappel des règles de vie et des attentes de l'équipe
- une mise à l'écart temporaire de l'activité lorsque celle-ci est nécessaire pour permettre un retour au calme, sans jamais isoler l'enfant
- la réparation du préjudice causé lorsque cela est possible (présenter des excuses, aider à remettre en état un espace, participer au rangement, nettoyer volontairement une dégradation, réparer un objet si cela est envisageable, etc.)
- une participation à une action utile au groupe permettant à l'enfant de retrouver une place positive dans la vie collective
- un accompagnement renforcé par un adulte afin d'aider l'enfant à adopter un comportement adapté.

L'objectif est toujours d'amener l'enfant à réfléchir à ses actes plutôt qu'à subir une sanction sans en comprendre le sens.

La fiche de comportement

Lorsque le comportement le nécessite, une fiche de comportement est mise en place.

Cet outil permet d'engager une réflexion éducative associant l'enfant, l'équipe d'animation, l'école et la famille.

L'enfant est invité à compléter lui-même la fiche en répondant aux questions suivantes :

Que s'est-il passé ?

Quel comportement ai-je eu ?

Qu'aurais-je dû faire à la place ?

Comment puis-je réparer ou améliorer la situation ?

La fiche est ensuite relue avec un animateur afin de s'assurer de la bonne compréhension de la situation.

Elle est signée par l'enfant, l'animateur référent, la directrice de l'ALAE, l'enseignant(e) lorsque la situation le concerne, les parents ou représentants légaux.

Les familles sont invitées à prendre connaissance de la fiche, à échanger avec leur enfant et à inscrire un commentaire avant de la retourner à l'ALAE. Cette démarche permet de renforcer la cohérence éducative entre la famille, l'école et l'équipe d'animation.

Chaque difficulté rencontrée est considérée comme une occasion d'apprendre et de progresser. Notre objectif est d'accompagner chaque enfant vers des comportements responsables et respectueux, dans un climat fondé sur la confiance, le dialogue et la bienveillance.

Suivi des comportements

La fiche de comportement constitue un outil de suivi et de prévention.

À compter de trois fiches de comportement, un rapport d'incident est rédigé par la direction. Celui-ci est transmis à la mairie ainsi qu'à l'association gestionnaire de la structure.

En fonction du nombre de rapports établis ou de la gravité des faits constatés (violences physiques ou verbales, mise en danger d'autrui, dégradations volontaires, harcèlement, non-respect répété des règles de sécurité, etc.), différentes mesures pourront être envisagées :

- un entretien avec la famille et la direction
- la mise en place de modalités d'accueil
- un avertissement écrit
- des mesures de suspension temporaire des temps périscolaires et/ou extrascolaires
- dans les situations les plus graves ou en cas de comportements répétés malgré les accompagnements proposés, une suspension définitive de l'accueil conformément au règlement de fonctionnement de la structure.

L'ensemble de ces décisions est pris dans le respect du principe de proportionnalité et après analyse de chaque situation.

Une coéducation au service de l'enfant

L'équipe d'animation est convaincue que l'éducation repose sur un partenariat étroit entre la famille, l'école et les équipes éducatives.

La cohérence des adultes autour de l'enfant constitue un levier essentiel pour favoriser son développement, son autonomie, le respect des règles de vie collective et son bien-être.

Chaque difficulté rencontrée est considérée comme une occasion d'apprendre et de progresser.

Notre objectif est d'accompagner chaque enfant vers des comportements responsables et respectueux, dans un climat fondé sur la confiance, le dialogue et la bienveillance.



LES CONDITIONS DE SÉCURITÉ

Réglementation

La sécurité des enfants est une priorité et repose sur plusieurs règles essentielles.
L'encadrement doit respecter les taux réglementaires selon l'âge des enfants et le type d'accueil.
Les locaux et le matériel utilisés doivent être adaptés et sécurisés.
Les animateurs ont l'obligation d'assurer une surveillance constante des enfants et de prévenir les situations à risque.
Les informations importantes concernant la santé des enfants (allergies, traitements, PAI...) doivent être connues de l'équipe.

En cas d'urgence, les protocoles de sécurité et les consignes d'évacuation doivent être appliqués.
Enfin, chaque activité proposée doit être adaptée à l'âge, aux capacités et aux besoins des enfants.

Santé

Les soins apportés aux enfants doivent respecter des règles précises. Chaque soin ou intervention doit faire l'objet d'une traçabilité rigoureuse dans un registre prévu à cet effet.
L'assistant sanitaire joue un rôle essentiel : il assure le suivi des informations médicales des enfants, gère les traitements et les Projets d'Accueil Individualisés (PAI), veille au respect des protocoles de santé et intervient en cas de besoin tout en informant les familles et l'équipe pédagogique.
Les normes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) ont pour objectif de garantir l'hygiène et la sécurité alimentaire dans les ACM.
Elles permettent de prévenir les risques liés à l'alimentation grâce au respect de règles strictes : lavage des mains, entretien et désinfection des locaux et du matériel, respect de la chaîne du froid et du chaud, contrôle des dates de consommation, bonnes conditions de stockage des aliments et prévention des contaminations croisées.
Ces mesures visent à assurer la sécurité des enfants et à éviter tout risque sanitaire.

PPMS

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) est déclenché lorsqu'un risque majeur menace la sécurité des enfants et du personnel (risque naturel, technologique, intrusion ou attentat). Son déclenchement peut être réalisé par le directeur de la structure, à la demande des autorités compétentes (préfecture, mairie, forces de l'ordre) ou après réception d'une alerte.
Le signal d'alerte peut être donné par une alarme spécifique, un appel téléphonique ou tout autre moyen de communication prévu dans le protocole de l'établissement.
Le PPMS est écrit chaque année et il est connu des membres de l'équipe.

Exercice incendie

Dans le cadre de la sécurité au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs, des exercices incendie sont organisés conformément à la réglementation en vigueur.
Ces exercices permettent de sensibiliser les enfants et l'équipe éducative aux conduites à tenir en situation d'urgence. Ils ont pour objectifs d'apprendre aux enfants à évacuer les locaux dans le calme et en sécurité, de repérer les issues de secours ainsi que le point de rassemblement, et de vérifier l'efficacité des procédures mises en place au sein de la structure.



la communication avec les familles et les partenaires



La cohérence de l'équipe éducative repose sur une communication régulière, claire et partagée.

La transmission des informations entre les professionnels, les familles et les différents partenaires constitue donc un élément essentiel au bon fonctionnement des accueils et à la continuité éducative.

Un tableau d'affichage, situé à l'entrée des accueils, permet de rendre accessibles les informations importantes. Il présente notamment les menus et les allergènes des repas, les plannings d'activités de l'ALAE et de l'ALSH, ainsi que les informations relatives aux événements et temps forts de la structure.

Cette année, un blog « Toute mon année » sera également mis en place afin de valoriser et de partager la vie des accueils. Des photographies et des textes pourront y présenter les activités, projets, sorties et réalisations des enfants. Cet outil permettra aux familles de mieux suivre ce que vivent les enfants au sein de la structure et de renforcer le lien entre les différents temps d'accueil.

Le projet pédagogique et le projet de fonctionnement sont également mis à disposition et consultables au sein des locaux par les équipes, les familles et toute personne souhaitant en prendre connaissance.

Implication et participation des familles

Les familles sont considérées comme des partenaires éducatifs à part entière. Leur implication et leur participation contribuent à enrichir les projets proposés aux enfants et à favoriser une continuité entre la famille et les accueils.

L'équipe veille ainsi à communiquer régulièrement sur :

- les programmes et plannings d'activités de l'ALAE et de l'ALSH ;
- les événements et temps forts auxquels les familles peuvent participer : kermesse, goûter, vernissage, fête de l'ALAE, etc
- les projets nécessitant l'intervention ou le partage de compétences des parents, notamment en lien avec leur métier, leurs savoir-faire ou leurs passions ;
- les besoins ponctuels en matériel ou en matériaux de récupération pouvant être utilisés dans les activités.

La participation des familles peut également prendre la forme de propositions, d'échanges ou de contributions aux projets. L'objectif est de créer une relation de confiance permettant à chacun de trouver sa place dans la vie de la structure.

Communication et valorisation des actions

Afin de valoriser le travail réalisé par les équipes et de maintenir le lien avec les différents acteurs, un site internet de l'association est mis en place. Il permet de communiquer sur les projets et les actions menés sur le terrain et de valoriser les réalisations des enfants.

Les actions et projets sont également régulièrement communiqués à Cap Animation et à la Ville de Perpignan, afin d'assurer un suivi et une cohérence avec les orientations des partenaires institutionnels.

Enfin, la directrice de l'accueil de loisirs reste disponible et facilement joignable pour les familles. Elle peut être sollicitée pour toute question, demande particulière ou difficulté concernant l'accueil de leur enfant. Ces échanges permettent d'identifier les besoins, de rechercher des solutions adaptées et de maintenir une relation de confiance avec les familles.

L'ensemble de ces outils et modalités de communication vise à favoriser une information accessible, une participation active des familles et une meilleure valorisation des actions menées auprès des enfants.

L'ÉVALUATION

Objectif général

Garantir une cohérence éducative et une organisation adaptée aux besoins des enfants grâce à la concertation, la coordination et l'évaluation régulière des pratiques.

Objectifs opérationnels

- Favoriser la communication et le travail en équipe.
- Assurer un suivi régulier des projets et des actions mises en place.
- Adapter les pratiques aux besoins et aux évolutions des enfants.
- Favoriser la participation des enfants à l'évaluation des activités.
- Accompagner les professionnels et les personnes en formation.
- Renforcer la continuité éducative entre l'école, l'ALAE et l'ALSH.
- Développer les partenariats entre les différents acteurs de la structure.

Moyens mis en œuvre

Concertation de l'équipe

- Organisation de réunions d'équipe tous les quinze jours.
- Élaboration et réajustement du projet pédagogique.
- Préparation et suivi des projets d'animation.
- Échanges sur les difficultés rencontrées et recherche collective de solutions.
- Transmission des informations nécessaires au bon fonctionnement de la structure.

Accompagnement et formation

- Mise en place d'un accompagnement pour les stagiaires et personnes en formation.
- Désignation d'un animateur référent lorsque cela est nécessaire.
- Organisation de temps de bilan avec la direction.
- Suivi des projets portés par les animateurs.
- Réalisation d'entretiens professionnels annuels permettant d'identifier les besoins en formation et les perspectives d'évolution.

Participation des enfants

- Mise en place de temps d'échange à l'issue des activités.
- Recueil des avis, ressentis et propositions des enfants.
- Prise en compte de leurs retours dans l'évolution des activités et des projets.

Travail partenarial

- Échanges réguliers entre les différents professionnels intervenant auprès des enfants.
- Mutualisation des locaux et du matériel.
- Coordination des pratiques et des projets.
- Maintien d'une communication entre enseignants, animateurs, agents, directions et intervenants extérieurs.

Evaluation

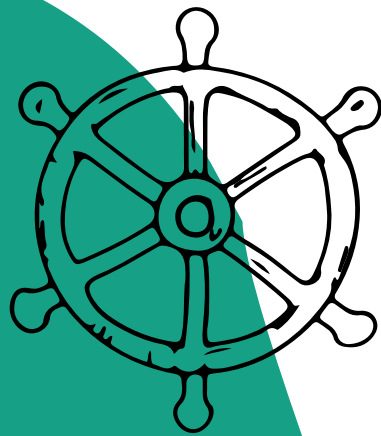
L'évaluation est réalisée tout au long de l'année à partir des observations de l'équipe, des échanges avec les enfants et les familles, des réunions et des bilans de projets. Les résultats permettent d'identifier les points forts, les difficultés et les ajustements nécessaires.

Indicateurs d'évaluation

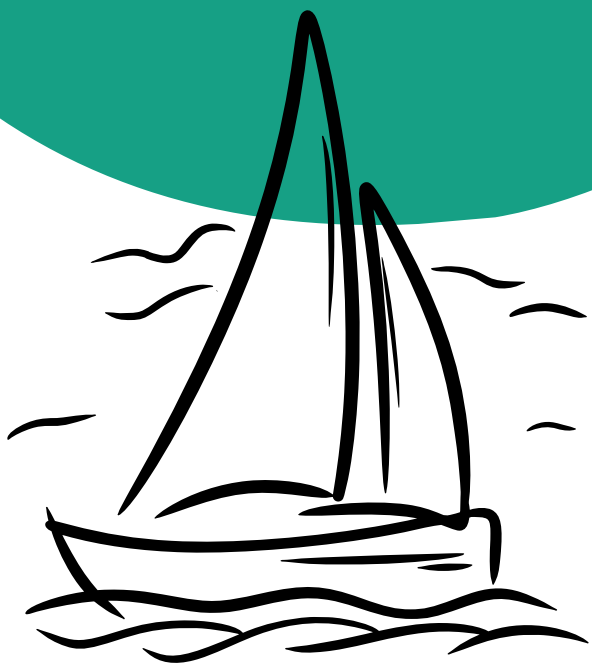
- Régularité des réunions et participation de l'équipe.
- Nombre et suivi des projets mis en place.
- Évolution des difficultés identifiées et des solutions apportées.
- Prise en compte des retours des enfants.
- Qualité des transmissions entre les différents professionnels.
- Évolution des pratiques des animateurs.
- Participation et progression des stagiaires.
- Nombre d'actions ou de projets menés en partenariat avec l'école.
- Satisfaction des enfants, des familles et des professionnels.

Cette démarche permet de faire du projet pédagogique un outil évolutif, construit collectivement et régulièrement réajusté afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et aux réalités du terrain.





*“Toutes et tous à la
barre, les pieds sur
terre et les yeux
vers l’horizon”*



LEXIQUE

ALAE: *Accueil de loisirs associé à l'école*

ALSH: *Accueil de Loisirs sans Hébergement*

PEDT: *Projet Educatif de Territoire*

BAFA: *Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur*

BAFD: *Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur*

CQP: *Certificat de Qualification Professionnelle*

CPJEPS: *Certificat Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport*

BPJEPS: *Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport*

CAF: *Caisse d'Allocation Familiale*

SDJES: *Service départemental à la jeunesse, à l'Engagement et aux Sports*



ALSH Simon Boussiron élémentaire & maternelle

*Adresse: Avenue du général Gilles
66000 Perpignan*

*Directrice élémentaire: Jennifer AUDI
Email: direction.boussiron@canimation.com
Téléphone: 06.64.75.83.76*

*Adjointe maternelle: Jessica BRASS
Email: direction.boussiron.mater@canimation.com
Téléphone: 06.99.38.69.55*

*Coordinatrice Cap Animation: Bérénice VERA
Directrice association Cap Animation: Stéphanie PEREZ
Responsable de secteur éducatif Ville de Perpignan: Nathalie RAYNAL*

*numéro de déclaration SDJES mercredis: 0660343CL000126
numéro de déclaration SDJES vacances: 0660343CL000226*

